



Procès-verbal
de la cérémonie d'assermentation
des autorités communales de Sainte-Croix
pour la législature 2021-2026
le mercredi 26 mai 2021 à 20h30

Les autorités communales ont été régulièrement convoquées le 21 avril 2021 à la cérémonie d'assermentation à la salle communale de Sainte-Croix.

Conformément aux art. 83 à 92 LC, l'**ordre du jour** est le suivant :

Sous la présidence de M. le Préfet Fabrice De Icco

1. Assermentation du Conseil communal
2. Assermentation de la Municipalité
3. Nomination du président¹ du Conseil communal
4. Nomination de la secrétaire du Conseil communal

Sous la présidence du président du Conseil communal nouvellement nommé.

5. Nomination du bureau, soit :
 - a) 1^{er} et 2^e vice-présidents
 - b) 1^{er} et 2^e scrutateurs
 - c) 1^{er} et 2^e scrutateurs suppléants

Nomination de la délégation désignée pour la législature 2021-2026

6. Délégation au Conseil intercommunal de l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson ACRG (9 membres)

Nomination des commissions désignées pour la législature 2021-2026

7. Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux
8. Commission ventes et achats de terrain, et urbanisme
9. Divers

M. le Préfet ouvre la séance à 20h30. Il confie à Stéphanie Bassi le soin de fonctionner comme secrétaire provisoire et désigne M. Mathieu Buchli et Mme Sonia Joseph comme scrutateurs provisoires.

¹ Toute désignation de personne, de statuts, de fonction ou de profession utilisée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

M. le Préfet annonce que, par arrêté du 7 octobre 2020, le Conseil d'Etat a convoqué les électeurs des communes pour le renouvellement de leurs autorités pour la législature couvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026. Il constate qu'aucun recours n'a été déposé à ce jour, et qu'il peut dès lors procéder à l'assermentation des conseillers communaux et des cinq municipaux.

1. Assermentation du Conseil communal

Après avoir fait lever l'assemblée, **M. le Préfet** donne lecture du texte de l'assermentation.

Citation

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Fin de citation

A l'appel de son nom, chaque conseillère et conseiller prête serment en levant la main droite et en prononçant les paroles suivantes : « Je le promets ».

53 conseillers sont présents.

M. le Préfet déclare ensuite les conseillers présents régulièrement installés en qualité de membres du Conseil communal pour la législature allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

2 conseillers sont excusés : Madame Francesca Biermann, Monsieur Jean-René Marguet
Ces personnes seront assermentées lors de la première séance du Conseil communal en octobre.

2. Assermentation de la Municipalité

M. le Préfet invite les membres de la Municipalité à s'avancer. Il demande à M. le Syndic Cédric Roten de lui donner l'assurance que Madame la nouvelle Municipale et Messieurs les nouveaux Municipaux ne sont ni conjoint-e-s ni parents l'un avec l'autre, ni avec le secrétaire municipal, ni avec le boursier municipal, conformément aux art. 48 et 50 à 52 LC. Ce que lui assure M. le Syndic.

M. le Préfet donne lecture du texte de l'assermentation.

Citation

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient

venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

Fin de citation

M. le Syndic et Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux prêtent serment en levant la main droite et en disant : « Je le promets ».

Monsieur Lionel-Numa Pesenti étant absent, il sera assermenté par la Présidente dès que possible afin qu'il puisse pouvoir siéger à la prochaine séance du Conseil communal le 11 octobre 2021.

M. le Préfet déclare ensuite les municipaux régulièrement installés en qualité de membres de la Municipalité pour la législature allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026. Il félicite les membres des autorités pour les différentes fonctions qu'ils acceptent de remplir et pour leur engagement en faveur de la collectivité. **M. le Préfet** invite l'assemblée à s'asseoir.

3. Nomination du président du Conseil communal

M. le Préfet rappelle que le président et la secrétaire du Conseil communal sont nommé-e-s au vote à bulletin secret (art. 89 LC), l'élection tacite étant désormais possible conformément à l'art. 11 al. 3 LC.

M. le Préfet demande s'il y a des propositions.

M. Jean-Bruno Wettstein présente Mme Luzia Bernshaus comme Présidente du Conseil communal pour la prochaine législature. **Mme Luzia Bernshaus** se déclare candidate.

Constatant qu'il n'y a qu'une seule candidature, **M. le Préfet** demande si un membre sollicite le vote à bulletin secret ; ce qui n'est pas le cas.

Mme Luzia Bernshaus est nommée tacitement la Présidente du Conseil communal.

M. le Préfet félicite Mme Luzia Bernshaus de son élection en qualité de première citoyenne de la Commune et lui donne l'assurance de son soutien en cas de besoin.

4. Nomination de la secrétaire du Conseil communal

M. Pierre-Alain Gerber présente la candidature de Mme Stéphanie Bassi comme secrétaire du Conseil communal pour la prochaine législature. **Mme Stéphanie Bassi** se déclare candidate.

Constatant qu'il n'y a qu'une seule candidature, **M. le Préfet** demande si un membre sollicite le vote à bulletin secret ; ce qui n'est pas le cas.

Mme Stéphanie Bassi est nommée tacitement secrétaire du Conseil communal.

M. le Préfet félicite Mme Stéphanie Bassi de son élection et lui donne l'assurance de son soutien en cas de besoin.

Après relecture du procès-verbal d'installation par la secrétaire, celui-ci est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Le préfet
Fabrice De Icco

La secrétaire
Stéphanie Bassi



M. le Préfet prend la parole.

M. le Préfet remercie et félicite toutes les personnes élues, il souhaite rendre attentifs l'assemblée sur les relations entre le Conseil et la Municipalité. Il souhaite que les débats soient constructifs et bienveillants. Il demande que la Municipalité accepte les critiques ou les remarques émanant du Conseil.

M. le Préfet cède ensuite la présidence de la séance à **Mme Luzia Bernshaus**, en sa qualité de Présidente nouvellement nommée.



Mme la Présidente remercie **M. le Préfet** pour la conduite de la cérémonie d'assermentation.
Citation

Je félicite Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers pour leur engagement politique.

Je salue la presse et les personnes présentes dans la tribune.

Je ne m'attendais pas à pouvoir présider le Conseil Communal. C'est un honneur que je ne peux assumer sans le soutien du bureau. Aussi je compte sur vous pour passer une année dans le respect et la bonne entente. Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez et je ferai tout pour la mériter.

Fin de citation

5. Nomination du bureau pour 2021-2022

En vertu du contrat de législature signé le 6 mai 2021, les différents groupes politiques présentent les candidats suivants :

a. 1^{er} et 2^e vice-présidents

Pour le groupe Socialiste et Les Vert.e.s, **M. Pierre-Alain Gerber** présente la candidature de **M. Stéphane Mermod** en qualité de 1^e vice-président. Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.

M. Stéphane Mermod est nommé tacitement 1^{er} vice-président. Celui-ci remercie l'assemblée de sa confiance.

Pour le groupe UDC et indépendants, **M. Michael Mollet** présente la candidature de **Mme Francesca Biermann** comme 2^e vice-présidente. Mme Francesca Biermann étant excusée ce soir, elle sera assermentée à la séance du Conseil communal du 11 octobre 2021.

b. 1^e et 2^e scrutateur-trice-s

Pour le groupe PLR et Verts-Libéraux, **M. Jean-Bruno Wettstein** présente la candidature de **M. Mathieu Buchli** comme 1^e scrutateur.

Pour le groupe Socialiste et Les Vert.e.s, **M. Pierre-Alain Gerber** présente la candidature de **Mme Sonia Joseph** comme 2^e scrutatrice.

Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.

M. Mathieu Buchli et **Mme Sonia Joseph** sont nommé-e-s tacitement scrutateur-trice-s.

c. 1^{er} et 2^e scrutateur-trice-s suppléant-e-s

Pour le groupe PLR et Verts-Libéraux, **M. Jean-Bruno Wettstein** présente la candidature de **Mme Corinne Jaquier** comme 1^e scrutatrice suppléante.

Pour le groupe Socialiste et Les Vert.e.s, **M. Pierre-Alain Gerber** présente la candidature de **M. Grégoire Pomey** comme 2^e scrutateur suppléant.

Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.

Mme Corinne Jaquier et **M. Grégoire Pomey** sont nommé-e-s tacitement scrutateur-trice-s suppléant-e-s.

d. Secrétaire suppléante

Pour le groupe UDC et indépendant, **M. Michael Mollet** présente la candidature de **Mme Mary-Claire André Mollet** comme secrétaire suppléante.

Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.

Mme Mary-Claire André Mollet est nommée tacitement secrétaire suppléante.

Désignation de la délégation désignée pour la législature 2021-2026

6. Délégation au Conseil intercommunal de l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson ACRG (9 membres)

Sont présentés comme candidat-e-s à la commission en qualité de membre :

Pour le groupe Socialiste et Les Vert.e.s (4 membres) : **M. Pierre-Alain Gerber, M. Marcel Cloux, Mme Ella Leguéré, M. Andras Zurbrügg**

Pour le groupe PLR et Verts-Libéraux (3 membres) : **M. Dionisio Baptista, M. Thierry Magnin, M. Jean-Bruno Wettstein**

Pour le groupe UDC et indépendants (2 membres) : **M. Michael Mollet, Mme Natascha Renevey**

Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.
Ils sont nommé-e-s tacitement.

Nomination des commissions désignées pour la législature 2021-2026

7. Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux (7 membres)

Sont présentés comme candidat-e-s à la commission en qualité de membre :

Pour le groupe Socialiste et Les Vert.e.s (3 membres) : **Mme Béatrice Béguin, M. Edouard Nekaka, M. Thierry Luthringer**

Pour le groupe PLR et Verts-Libéraux (2 membres) : **Mme Nicole Frossard, M. Olivier Favre**

Pour le groupe UDC et indépendants (2 membres) : **M. Jean-René Marguet, M. Steve Benoît**

Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.
Ils sont nommé-e-s tacitement.

8. Commission ventes et achats de terrain, et urbanisme (7 membres)

Sont présentés comme candidat-e-s à la commission en qualité de membre :

Pour le groupe Socialiste et Les Vert.e.s (3 membres) : **M. Pierre-Alain Gerber, Mme Isabelle Dessonnaz, Mme Marion Tanner**

Pour le groupe PLR et Verts-Libéraux (2 membres) : **M. Dylan Breitler, M. Jean-Bruno Wettstein.**

Pour le groupe UDC et indépendants (2 membres) : **M. Steve Benoît, M. Tristan Merminod**

Sont présentés comme candidat-e-s à la commission en qualité de suppléant :

Pour le groupe Socialiste et Les Vert.e.s (1 membre) : **M. Eric Jutzet Bassi**

Pour le groupe PLR et Verts-Libéraux (1 membre) : **M. Patrice Bez**

Pour le groupe UDC et indépendants (1 membre) : **M. Laurent Buchs**

Il n'y a pas d'autre candidature et personne ne demande le vote à bulletin secret.
Ils sont nommé-e-s tacitement.

M. le Syndic prend la parole.

Citation

Monsieur le Préfet, Madame la Présidente du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chers collègues, Chères concitoyennes, chers concitoyens, M. Le Préfet, venant de jurer devant vous d'avoir en tout temps la vérité devant les yeux je ne peux débiter mon intervention par l'habituelle phrase "je ne vais pas être long" Chers élus, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection. Cette cérémonie est un événement marquant de notre démocratie, un moment solennel et important, même si aujourd'hui la partie festive associée à cet événement va nous manquer. Après les élections du 7 mars dernier, l'assermentation de ce jour constitue véritablement le point de départ de cette nouvelle législature. Pour nombreux d'entre vous, cette fonction est la continuation d'un engagement actif depuis cinq ans ou plus. D'autres découvrent aujourd'hui la réalité

politique de notre commune, et nous leur souhaitons la bienvenue et plein de satisfaction dans cette fonction.

S'engager en politique, c'est accepter de prendre une charge publique. Une charge qui n'est pas bien rémunérée, qui parfois peut s'avérer lourde, qui prend du temps, et qui vous vaudra certainement des critiques. Une charge publique c'est aussi et surtout une reconnaissance. Les électeurs, en votant pour vous, vous ont fait confiance. Ils estiment que vous êtes les personnes les mieux à même de les représenter.

Sainte-Croix, c'est une population, un Conseil communal et une Municipalité qui doivent travailler ensemble pour trouver le bon chemin. Avec confiance, responsabilité et ouverture, dans une ambiance et un climat de travail harmonieux. Les efforts de chacun doivent s'inscrire dans la complémentarité. Aujourd'hui à Sainte-Croix, il y a des projets, il y a des réalisations, il y a des idées, une volonté d'aller de l'avant, d'imaginer un futur dans lequel chacun trouvera sa place et se sentira bien.

La Municipalité définira prochainement son programme de législature qui vous sera présenté au cours de l'automne. Il serait donc prématuré de vous présenter ce soir les enjeux et défis que nous traiterons au cours des cinq prochaines années. Nous allons devoir opérer des choix, fixer des priorités qui ne feront pas toujours l'unanimité. La gestion financière et le contrôle de l'endettement constitueront ainsi un souci permanent dans une vision fidèle à l'adage "Gouverner c'est prévoir".

C'est avec beaucoup d'émotion et dans une pleine conscience des enjeux que j'ai pris ce soir la parole devant vous en qualité de Syndic assermenté.

Être Syndic, c'est un poste unique dans le cadre politique suisse, avec une portée et une symbolique particulière. Cela tient au fait que le Syndic vaudois, élu directement par le peuple, a des responsabilités particulières que la loi lui attribue. Il a le droit de surveillance et de contrôle sur toutes les branches de l'administration. De ce fait, on a tendance à penser que le Syndic décide de tout et qu'il peut tout, ce qui est loin de la réalité. Le Syndic ne choisit pas ses collègues, qui sont des élus comme lui, venant d'horizons politiques potentiellement très divers. En tant que membre d'un collège Municipal, le Syndic est obligé de composer, de chercher le consensus et de trouver des voies acceptables sinon par tous, du moins par la majorité. Il doit apprendre à convaincre, à négocier, à entrer sur le terrain de l'autre. Cela rend la fonction passionnante, mais très exigeante. Ce rôle, je compte l'assumer avec dignité et respect, en gardant toujours à l'esprit le bien commun et l'intérêt général. Je défendrai nos acquis, tout en maintenant au sein de la municipalité un climat de confiance propice au bon développement de notre commune.

Avant de finir, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui se sont engagés dans la dernière campagne et qui n'ont pas été élus. Je pense ici, en particulier, aux viennent-ensuite de tous les partis. Je tiens aussi à remercier tous les membres de l'administration communale, de l'apprenti jusqu'au chef de service, pour le travail accompli, et pour le travail qui sera à accomplir. Je sais que la Municipalité peut compter sur un engagement au quotidien de chacune et chacun. Pour finir, vous me permettrez d'avoir une pensée toute personnelle pour le secrétaire Municipal, Stéphane Champod, qui devra me supporter encore 5 années supplémentaire ainsi que pour ma famille, ma femme et mes deux enfants. Je veux les remercier pour leur soutien et la compréhension dont ils ont toujours fait preuve à mon égard, et ce, malgré les difficiles contraintes qui sont imposées par un engagement politique. Aujourd'hui vous êtes élu et assermenté, confirmé dans vos fonctions pour la prochaine législature. Au nom de la Municipalité, je souhaite vous présenter nos vœux sincères et très chaleureux pour le succès de votre activité au sein de ce conseil. Faisons en sorte que les

décisions de celui-ci reflètent les aspirations de notre population et servent pleinement les intérêts de notre commune et de ses habitants.

Je nous souhaite une fructueuse et heureuse législature 2021-2026.

Fin de citation

9. Divers

Mme la Présidente donne rendez-vous le 11 octobre 2021 pour la première séance de la nouvelle législature.

Mme la Présidente lève la séance à 21h21

La Présidente du Conseil communal



Luzia Bernshaus



La secrétaire



Stéphanie Bassi